

EN ROUTE

VERS ...



LE 1^{ER} DEGRÉ

**DE L'ENSEIGNEMENT
SECONDAIRE**

ÉDITION 2020

Bonjour !

Aborder l'enseignement secondaire ne s'improvise pas. Beaucoup de questions viennent à l'esprit : Quelles sont les différences entre le primaire et le secondaire ? Comment me préparer à ce nouveau cycle d'enseignement ? Quel cours vais-je avoir ?...

Le carnet que tu as entre les mains a pour objectif de t'éclairer sur l'enseignement secondaire et plus particulièrement sur le 1^{er} degré. Celui-ci est en effet important car il a pour objectif de clôturer ta formation de base et sera déterminant pour le choix d'orientation que tu auras à faire à partir de la 3^{ème} année secondaire.

Bonne lecture !

LA STRUCTURE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

L'enseignement secondaire comporte 6 années d'étude.

Ces 6 années sont regroupées en **degrés** :

- ✓ **1^{er} degré** : 1^{ère} et 2^{ème} années : 1^{er} degré commun ou différencié
- ✓ **2^{ème} degré** : 3^{ème} et 4^{ème} années : le degré d'orientation
- ✓ **3^{ème} degré** : 5^{ème} et 6^{ème} années : le degré de détermination.

En 1^{ère} et 2^{ème} années, la formation est générale.

Dans les 2 derniers degrés, le choix se fait entre :

- ✓ une section de transition générale, technique ou artistique ;
- ✓ une section de qualification technique ou artistique ;
- ✓ une section de qualification professionnelle.

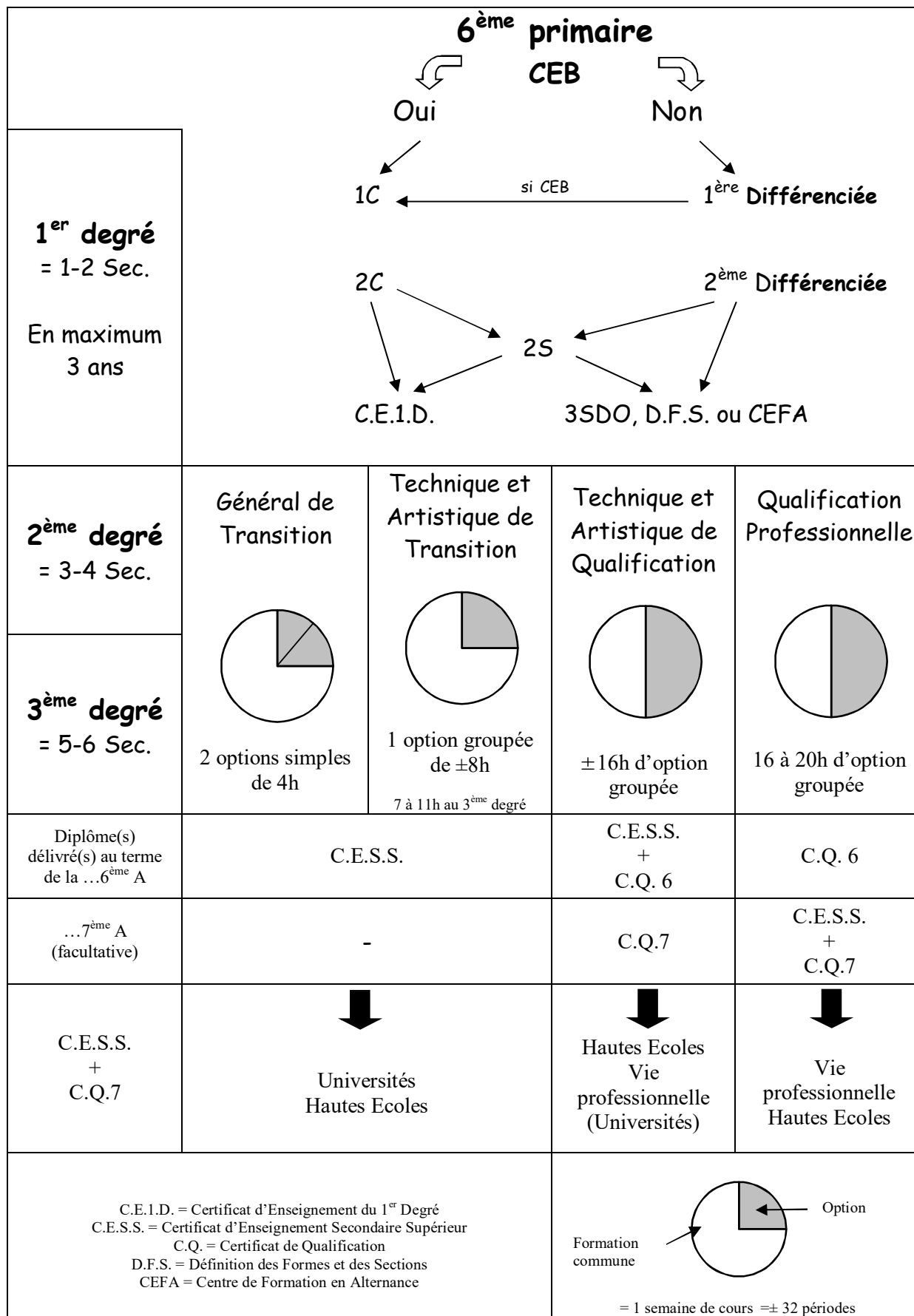
NB : Tout au long du secondaire, l'accès et le passage d'une section à l'autre est possible à certaines conditions.

ATTENTION!

Le jeune, s'il a 15 ans et qu'il a terminé les 2 premières années du secondaire ou s'il a 16 ans accomplis, peut quitter l'enseignement de plein exercice pour suivre une formation en alternance (temps partagé entre des cours à l'école et l'apprentissage d'un métier en entreprise) :

- soit en s'inscrivant dans un CEFA
- soit en concluant un contrat d'apprentissage
-

LA STRUCTURE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE



LE 1^{ER} DEGRÉ

OBJECTIFS ET ORGANISATION

Le 1^{er} degré commun poursuit 4 objectifs :

- ✓ assurer une large formation de base, afin de mener tous les élèves vers la maîtrise des compétences à 14 ans, en deux années au-delà du CEB, exceptionnellement en trois ;
- ✓ observer et évaluer de façon continue les aptitudes et le comportement de chaque élève ;
- ✓ aider chacun à découvrir ses possibilités et ses affinités ;
- ✓ permettre à l'élève de choisir au 2^{ème} degré, l'orientation la plus épanouissante possible et favoriser son insertion socio-professionnelle.

Ce 1^{er} degré est organisé de manière identique dans tous les établissements d'enseignement secondaire en Communauté française.

Les élèves accomplissent normalement le 1^{er} degré en 2 ans.

L'élève amené à parcourir le 1^{er} degré de l'enseignement secondaire en 3 ans peut suivre l'année supplémentaire adaptée à ses besoins d'apprentissage dans le même établissement. En effet, le changement d'école au cours du 1^{er} degré n'est autorisé qu'à certaines conditions.

CONDITIONS D'ADMISSION

Si l'élève possède son Certificat d'Etudes de Base (CEB), il entre directement et obligatoirement en 1^{ère} Commune (1C) organisée dans LE 1^{ER} DEGRÉ COMMUN.

L'élève inscrit en 1^{ère} année différenciée (1D) peut rejoindre la 1^{ère} année commune (1C) jusqu'au 15 novembre à condition qu'il ait l'accord de ses parents, qu'il soit âgé de 12 ans au moins au 31 décembre de l'année scolaire en cours, qu'il ait suivi une 6^{ème} primaire et que le conseil d'admission de l'école secondaire ait rendu un avis favorable.

Ces quatre conditions doivent être remplies. L'élève sera soumis à l'épreuve externe commune en vue d'obtenir le CEB à la fin de la 1^{ère} année commune (1C).

LE 1^{ER} DEGRÉ DIFFÉRENCIÉ est uniquement accessible aux élèves qui n'ont pas leur CEB et qui :

- ✓ soit ont suivi une 6^{ème} primaire ;
- ✓ soit ont ou auront 12 ans au moins au 31 décembre de l'année scolaire en cours.

L'objectif de ce 1^{er} degré différencié est de **permettre aux enfants qui n'ont pas obtenu leur CEB (socles à 12 ans) de pouvoir l'acquérir** soit à la fin de la 1^{ère} année différenciée (1D) soit à l'issue de la 2^{ème} année différenciée (2D).

Une fois qu'il a obtenu son CEB, l'élève intègre le parcours commun, c'est-à-dire soit la 1C.

HORAIRE : 1^{ER} DEGRÉ COMMUN

1^{ère} commune (1C)		2^{ème} commune (2C)	
<i>Intitulés des cours</i>	<i>Périodes / semaine</i>	<i>Intitulés des cours</i>	<i>Périodes / semaine</i>
Religion / Morale	2	Religion / Morale	2
Français	6	Français	5
Mathématiques	4	Mathématiques	5
Langue moderne 1	4	Langue moderne 1	4
Formation géographique et historique*	4	Formation géographique et historique*	4
Sciences	3	Sciences	3
Education physique	3	Education physique	3
Education par la technologie	1	Education par la technologie	1
Education artistique	1	Education artistique	1
Activités complémentaires/ Remédiation	2,3 ou 4 1 ou 2	Activités complémentaires/ Remédiation	2,3 ou 4 1 ou 2

* Dans l'enseignement libre catholique, la formation géographique et historique est appelée «Etude du milieu»

HORAIRE : 1^{ER} DEGRÉ DIFFÉRENCIÉ

1^{ère} différenciée (1D)		2^{ème} différenciée (2D)	
<i>Intitulés des cours</i>	<i>Périodes*/ semaine</i>	<i>Intitulés des cours</i>	<i>Périodes*/ semaine</i>
Religion / Morale	2	Religion / Morale	2
Français	6 à 12	Français	6 à 12
Mathématiques	4 à 9	Mathématiques	4 à 9
Langue moderne 1	2 à 4	Langue moderne 1	2 à 4
Formation géographique et historique*	2	Formation géographique et historique*	2
Initiation scientifique	2	Initiation scientifique	2
Education physique	3 à 5	Education physique	3 à 5
Education par la technologie	2 à 9	Education par la technologie	2 à 9
Education artistique	1 à 5	Education artistique	1 à 5

* Dans l'enseignement libre catholique, la formation géographique et historique est appelée «Etude du milieu»

QUELQUES PRECISIONS...

LANGUE MODERNE 1

Dès la 1^{ère} commune (1C) ou différenciée (1D), l'élève doit choisir une langue moderne 1 (néerlandais, anglais ou allemand).

L'élève doit normalement poursuivre au 1^{er} degré l'apprentissage de la langue moderne choisie en 6^{ème} primaire. Toutefois, si vous en faites la demande explicite à l'inscription, il peut choisir une autre langue moderne 1. Il a le choix entre le néerlandais, l'allemand ou l'anglais.

ATTENTION!

En Région bruxelloise, l'élève n'a pas le choix de la langue moderne 1. Il suivra obligatoirement le **néerlandais**.

ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES

Dès la 1^{ère} **Commune (1C)**, l'élève doit choisir une ou plusieurs activités complémentaires parmi celles proposées par l'école.

Elles sont réparties en 7 grandes catégories :

- ✓ Français (par exemple, théâtre, initiation au latin, atelier d'écriture et de poésie, ...)
- ✓ Langues modernes (par exemple, atelier de conversation, initiation à la culture du pays, ...)
- ✓ Sciences et mathématiques (par exemple, activités mathématiques, activités techno-scientifiques, activités logiques, informatique)
- ✓ Sciences humaines (par exemple, initiation à la vie sociale et économique, initiation aux principes de la vie citoyenne, éducation au respect de l'environnement)
- ✓ Activités plastiques
- ✓ Activités techniques (par exemple l'éducation à la technologie)
- ✓ Activités sportives (par exemple, initiation à un sport)

Les activités complémentaires visent à reconnaître et à valoriser les habiletés des élèves, elles leur permettent d'apprendre à mieux se connaître. Elles peuvent également aider les élèves à développer des stratégies d'apprentissage pour faire face à leurs éventuelles difficultés.

Elles ne constituent pas un prérequis pour une orientation d'études du deuxième degré.

Dès la **1^{ère} année différenciée (1D)**, l'élève suit des cours d'**éducation par la technologie**.

Il devra choisir une des sphères d'activités suivantes parmi celles proposées par l'établissement scolaire :

- | | |
|-------------------------------|-------------------|
| ✓ Initiation à l'informatique | ✓ Construction |
| ✓ Dessin technique | ✓ Alimentation |
| ✓ Agronomie | ✓ Habillement |
| ✓ Travail du métal | ✓ Coiffure |
| ✓ Initiation à l'électricité | ✓ Service sociaux |
| ✓ Travail du bois | |

• LORS DE L'INSCRIPTION, À QUOI ÊTRE ATTENTIF ?

Choisir un établissement secondaire se prépare...

Voici quelques points à examiner pour t'aider, tes parents et toi, dans votre choix :

- Le projet pédagogique, le projet d'établissement et le règlement d'ordre intérieur de l'école ;
- Les activités complémentaires du premier degré et **les options proposées aux 2^{ème} et 3^{ème} degrés** ;
- Les horaires hebdomadaires des cours (A quelle heure commencent-ils ? A quelle heure finissent-ils ? Quel est le temps de pause à midi et durant la journée ?) ;
- Les activités extrascolaires organisées par l'école ;
- Les équipements et services proposés par l'établissement (étude dirigée, possibilité de prendre un repas à midi...) ;
- La taille et la situation de l'école secondaire (temps de déplacements pour s'y rendre et en revenir) ;
- Etc...

• INSCRIPTIONS

Procédure à suivre :

1) **En janvier** (la date précise vous sera communiquée par l'école de votre enfant)

L'école fondamentale de votre enfant vous remet, en mains propres et contre accusé de réception les documents suivants :

- ✓ un formulaire unique d'inscription (FUI) complété des renseignements connus de l'école fondamentale ;
- ✓ un document informatif relatif à l'inscription en 1C (1^{ère} commune)

Le cas échéant :

- ✓ une attestation pour suivi de l'immersion ;
- ✓ une copie de l'attestation permettant de bénéficier de la priorité « enfant en situation précaire » (enfant issu d'un home, d'une famille d'accueil,...)

Dans le cas où il s'avère impossible de rencontrer les parents, les documents leur seront envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception.

Si votre enfant ne fréquente pas une école organisée ou subventionnée par la Communauté française ou si vous n'avez pas reçu votre document ou si vous l'avez perdu, le formulaire unique d'inscription est disponible auprès de l'Administration ou d'un établissement secondaire.

Une fois ces documents reçus, vous devez :

- ✓ vérifier les données reprises, les corriger le cas échéant.
- ✓ compléter la partie reprenant les écoles choisies, notez au maximum 10 écoles secondaires qui ont votre préférence. Celles-ci doivent être classées par ordre de préférence. C'est important !
- ✓ mentionner le numéro administratif (FASE) des écoles souhaitées (les numéros FASE seront disponibles dans les écoles fondamentales et secondaires, ainsi que sur le site www.inscription.cfwb.be)
- ✓ fermer le document en laissant visible uniquement l'école de la première référence.

2) **A partir du 10 février jusqu'au 6 mars**

Vous pourrez déposer le formulaire complété uniquement dans l'école secondaire de premier choix. Les parents empêchés pendant cette période peuvent, par écrit, mandater une tierce personne pour introduire le formulaire.

L'école secondaire doit vous remettre une copie certifiée du formulaire que vous avez déposé. Conservez cette copie.

Au terme de cette période, il sera procédé à un classement dans les écoles complètes (nombre de demandes d'inscription supérieur au nombre de places disponibles).

Durant cette période, la chronologie des demandes n'a pas d'importance.

RESSOURCES

Si après la lecture de ce carnet, tes parents et/ou toi avez des questions, si vous avez besoin de plus d'informations, si vous souhaitez un avis, un conseil...

Adressez-vous au CENTRE PMS de l'école actuelle de votre enfant.

C'est gratuit !

Pour connaître l'adresse d'un Centre PMS, vous pouvez consulter le site Internet : www.enseignement.be

Pour en savoir plus au sujet du **DÉCRET INSCRIPTION** :



n° vert : 0800 188 55



www.inscription.cfwb.be

Carnet édité par les



Place de l'Alma, 3/9
1200 Bruxelles
☎ 02/896.54.40.